

LA VILLE ENCLENCHE le

GRAND BRAQUET...

20 à 25 km de bandes ou pistes cyclables en projet

René Jamme : « Aidons nous de la charte cyclable »

Les membres du Cycloport villefranchois (ils sont 80 licenciés au total) se retrouvent plusieurs fois par semaine au départ de Villefranche pour se dégourdir les jambes. « On roule par groupe de 7 à 8 personnes maximum » confie le Mr. Sécurité de l'association René Jamme, qui a souhaité avec des membres du club rencontrer les élus afin de faire le point sur les projets d'aménagement cyclables voulus par la municipalité : « On les avait rencontrés (NDLR, les deux listes) avant les élections afin d'évoquer leurs objectifs pour la ville en termes de mobilité douce. Près d'un an plus tard, on a souhaité faire le point avec la nouvelle équipe sur l'avancement de ces projets. » Les membres du club avaient planché en amont sur toutes les améliorations et aménagements qui pouvaient être envisagés : « On a engagé une réflexion avec le président et les membres du bureau sur les différentes solutions. On a passé au crible tous les quartiers, les principales entrées, le tour de ville, les ronds-points... Et on



Les membres du cycloport villefranchois s'apprêtent à prendre le départ d'une de leurs sorties hebdomadaires. Avec le sourire bien sûr !

leur a surtout communiqué la charte cyclable qui a été élaborée au niveau national. C'est super bien fait. Tous les cas sont étudiés (comment les matérialiser, les définir, les feux rouges...) et cela permet d'éviter de faire des bêtises » poursuit le délégué à la sécurité, qui voit cette charte « comme une aide à la réflexion et aux aménagements. » Bien sûr, le cycliste est bien conscient que « tout ne se fait pas en un jour » et qu'il y a plusieurs problématiques à

prendre en compte. À commencer par arriver à une bonne entente entre les voitures et les vélos : « Il faut qu'on arrive à gêner le moins possible les autres moyens de locomotion. Et que les déplacements doux ne servent pas de ralentisseurs » Plusieurs points à améliorer ont également été soulevés. Comme le giratoire du Quercy : « Il y a un semblant de voie cyclable mais qui ressort sur la route sans protection. Il n'y a pas de voie matérialisée. Je leur ai

montré ce que préconise la charte, à savoir agrandir le rond-point et insérer une voie cyclable sur le giratoire qui desserve toutes les directions. » Ou encore l'avenue Etienne Soulié : « Ce terre-plein central, c'est trop dangereux... Les voitures ne peuvent pas doubler. On a préconisé de le supprimer et de le remplacer par une bande peinte, comme c'est le cas au début de la rue. De plus en plus de gens possèdent un vélo électrique aujourd'hui, mais ils ont peur de l'emprunter. » Bref, un dialogue constructif et apprécié par les cyclos, qui, en toute modestie, veulent « aider à faire bouger les choses ». Et apporter leur expérience de pratiquants : « Nous sommes dans l'optique de faire avec le moins coûtant. Parfois, une simple bande de peinture suffit amplement. En tout cas, nous sommes à la disposition de la municipalité. On fait du vélo un peu partout en France, on a par exemple traversé Colmar uniquement sur des voies cyclables. Aidons-nous de la charte cyclable ». Il n'y a plus qu'à...

ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE : LE COUP DE POUCE DE LA MUNICIPALITÉ

Afin d'encourager les Villefranchois dans l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), la municipalité a souhaité poursuivre l'initiative prise par l'équipe précédente qui octroyait une subvention communale pour toute acquisition d'un VAE. Cette mesure bienvenue sera naturellement reconduite, dans le respect de certaines conditions (résider sur la commune et achat de son vélo dans un commerce villefranchois). Ainsi, la commune subventionne à hauteur de 20 % l'acquisition d'un VAE (dans la limite de 200 €), sachant que cette aide peut être cumulée avec d'autres (subventions de la Région et de l'État, sous certaines conditions également). **À noter qu'il faut présenter son dossier à la municipalité avant l'achat du vélo.** En effet, si 39 personnes ont sollicité la subvention, seules 35 d'entre elles étaient éligibles (neuf dossiers supplémentaires sont actuellement en attente). On retiendra que les hommes représentent les 3/5 de ces achats, et que la moyenne d'âge s'élève à 55 ans. Au total, la municipalité a aidé à hauteur de 6 620 € pour l'achat de ces vélos, ce qui représente plus de 65 000 € de vente dans les commerces villefranchois. Enfin, rappelons que les subventions accordées par la municipalité se matérialisent en chèques Basti'Kdo, un coup de pouce bienvenu pour les cyclistes, mais aussi pour les commerçants de la bastide...



Comme partout en France, le vélo électrique a le vent en poupe. Les commerces villefranchois en ont vendu plus de 700 l'année dernière.